Un rapport présenté récemment au cours d'une cérémonie dans un grand hôtel de la place en présence de Mme Sako Sarah Fadiga, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, pour ne citer que cette personnalité. Ce rapport résume l'état des violences domestiques faites aux femmes en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Liberia).

Selon M. Louis Falcy, directeur de Irc Côte d'Ivoire, «en Côte d'Ivoire, les femmes ont encouru un risque élevé de violence domestique pendant et après la crise militaro-politique.

En 2008, une large étude de Irc a montré qu'un quart des femmes avait été victime de violence domestique au cours de la seule année qui précédait.»

A l'en croire, «brûlures, coups, viols, violences psychologiques, la liste des violences domestiques pourrait être tristement longue. Au Liberia, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, Irc a noté que plus de 60% des femmes victimes de violences sont victimes de leurs conjoints.»

«En 2011, poursuit le rapport, pendant la vague de violence postélectorale (en Côte d'Ivoire, ndlr), les prestataires de services appuyés par l'Irc ont aussi noté une hausse des cas de violence domestique.»

Pour M. Falcy, « ces violences peuvent être mortelles, et lorsque cela n'est pas le cas, elles ont des conséquences destructrices sur la vie des femmes, sur leur famille, ainsi que sur les efforts de sortie de crise et sur les économies nationales.»

Que doit-on comprendre par violence domestique ? Dans ce rapport, la violence domestique est définie comme « tout acte de violence physique, sexuelle ou psychologique perpétré à l'encontre d'une femme par son partenaire intime, qu'ils vivent ensemble sous le même toit ou non.»

Pourquoi tant de violence à l'égard des femmes ? « Parce que, explique Mme Véronique Ossohou Koné de Irc, les hommes ont le monopole de la gestion des ressources. »

Face à ce qui est pour Irc un fléau auquel il faut immédiatement mettre fin, l'Ong recommande aux autorités ivoiriennes « de se doter d'une législation en matière de violences domestiques et d'affecter les ressources nécessaires à son application.»

A l'intention des donateurs qui soutiennent la Côte d'Ivoire dans ses efforts de reconstruction, Irc leur demande de reconnaîetre la violence domestique comme un grave problème d'ordre humanitaire et d'accroîetre ainsi les fonds alloués aux programmes qui portent sur toutes les violences faites aux femmes.

Mme Kaba Yaya Fofana, directrice de la violence basée sur le genre, a rassuré, pour sa part, que, bientôt, une proposition de révision du code pénal et de procédure pénal, du code des personnes et de la famille sera adoptée par le gouvernement et transmise à l'Assemblée nationale pour vote.

« Les violences domestiques sont prises en compte et le viol est désormais défini », a-t-elle révélé.

Par Coulibaly Zié Oumar